

TROUBLE électoral

voir aux syndicats et de leur reprocher le caractère politique de la grève. Elections ou pas, il reste tout de même que des travailleurs sont morts par suite de conditions de travail inacceptables, et il faut croire que le mécontentement est grand car, dans de nombreux cas, les grèves ont duré plus longtemps que ne l'envisageaient les organisations syndicales.

A Besançon, les travailleurs de la Rhodiaceta ont occupé l'usine et installé des piquets de grève, effectuant les tâches de sécurité mais interdisant par contre les livraisons. Motif de la lutte : la direction de cette entreprise entend réduire la durée du temps de travail hebdomadaire et, comme de bien entendu, avec perte de salaire pour les travailleurs. Ces mesures ne touchent pas seulement les 3.000 ouvriers de Besançon mais aussi les 7.000 des usines Rhodiaceta de Lyon. Dans les deux villes des manifestations de rue ont eu lieu et, comme un fait exprès, juste à la veille du premier tour des législatives. Il en est résulté un rapport des forces favorables aux travailleurs qui ont refusé de désarmer tant qu'ils n'auraient pas obtenu le maintien du salaire indépendamment des réductions d'horaires décidées par la direction.

Saint-Nazaire cette fois : les mensuels de la métallurgie décident de se battre pour un rattrapage du retard de leurs salaires par rapport à ceux de la région parisienne, retard qui est estimé au bas mot à 17 %.

Au total il est à remarquer que les travailleurs ont trouvé les thèmes d'une campagne électorale : suppression des abattements de zone, diminution du temps de travail sans perte de salaires, etc. Dans cette affaire la direction du P.C.F. se trouve encore en retard de plusieurs longueurs sur les travailleurs qui ne se sont pas contentés d'être des « démocrates » pour changer leurs conditions de vie et de travail.

Nous recevons, au moment de mettre en pages, une correspondance importante sur la grève de Rhodiaceta. Nous n'en donnons ci-dessous qu'un extrait. Dans notre prochain numéro, nous traiterons plus complètement de cet important mouvement.

La crise de Rhodiaceta n'est pas nouvelle. Elle date de trois mois environ : crise de l'industrie textile en général (Marché commun). Rhodiaceta est amenée à baisser ses coûts de production (augmenter les cadences, diminuer les effectifs) ; ainsi il arrivait souvent qu'un ouvrier soit obligé de s'occuper de deux métiers alors qu'auparavant il y avait un ouvrier par métier. Pendant ce temps, une partie du personnel (15 à 25 %) était mis en chômage partiel.

Rhodia donnait aussi une partie du tra-

vail, normalement réalisé par le personnel de la boîte, à d'autres usines liées au trust, dans lesquelles les coûts de production étaient plus bas. D'autre part, la direction mettait en place une caisse de chômage (prélèvement sur les salaires, sur les bénéfices) mais, pour pouvoir en profiter, il fallait que le temps de travail ait été réduit de plus de 25 %, ce qui n'était jamais le cas d'après les arrangements de la direction.

La direction décidait aussi de compter les jours chômés comme des jours de congés payés et entendait ainsi « organiser les loisirs » des ouvriers en fonction de ses besoins. C'est que ce les ouvriers des 4x8 (les plus touchés) ont appelé le « chômage bidon ».

Samedi 25 février, à midi, meeting de protestation. Les ouvriers décident spontanément et unanimement, à la grande

surprise des délégués syndicaux, d'une grève et de l'occupation de l'usine. Tout le monde rentre dans l'usine, les métiers sont arrêtés. Plus tard les deux autres équipes suivent le mouvement.

Le lendemain l'usine est complètement occupée. Le lundi 27, les équipes des 2x8 suivent le mouvement. Les cadres, chefs, ingénieurs, jusqu'aux directeurs sont refoulés par les piquets de grève. Personne ne peut entrer travailler. Pas un gramme de tergal ou de nylon ne sort de l'usine.

Depuis, le mouvement continue. Vendredi 3 mars, un arrêté d'expulsion était prononcé mais n'a pas été mis en application (dame, les élections !). Il y a une minorité de gars décidée à aller jusqu'au bout. La généralisation a commencé. La solidarité s'est organisée. En particulier les étudiants ont organisé un comité de soutien, et agissent.

DES SYNDICALISTES PARLENT DE LA RÉUNIFICATION

LA Revue internationale du socialisme (N° 12) a publié le compte rendu d'une intéressante table ronde entre syndicalistes français sur l'unité syndicale. Le sujet est d'actualité, et dès l'instant où il est abordé, tous les problèmes se trouvent posés en même temps : perspectives des luttes, démocratie ouvrière, rapports partis-syndicats, etc. Les participants à cette table ronde n'ont pu éviter que les débats s'étendent à tous les domaines de la vie syndicale et à l'histoire des scissions. Nous essaierons, pour notre part, de dégager de ce travail la réalité d'une perspective à long terme de réunification syndicale.

L'accord C.G.T. - C.F.D.T.

Bien entendu, le point de départ de ce débat devait être l'accord C.G.T. - C.F.D.T. du 10 janvier 1966 dont Chovet (secrétaire de l'U.D.-C.F.D.T. de la Loire) devait dire :

« Nous ne voudrions surtout pas que l'accord du 10 janvier et les actions du premier semestre soient un feu de paille et qu'on reparte de zéro après les vacances comme cela s'est fait les années précédentes. Nous voudrions qu'il y ait, au niveau des fédérations, une recherche approfondie, de façon à dépasser les bases minimum sur lesquelles on s'est mis d'accord jusqu'à présent. Ce sont les travailleurs qui sentent que la lutte à l'échelon des entreprises et l'unité d'action dans les entreprises est illusoire si elle n'est pas soutenue, reprise par une action d'ensemble du mouvement ouvrier s'inscrivant elle-même dans une stratégie allant plus loin que les problèmes jusqu'ici abordés. »

Il faudrait aller plus loin mais ceci ne devrait pas autoriser Marion (Chimie C.F.D.T.) à justifier la non-participation au 17 mai par le fait que sa fédération

« ne sentait pas au plan confédéral la volonté de donner un corollaire, un complément naturel et normal, politique, à son action purement syndicale. »

Car à la limite, on ne devrait participer à aucune grève qui ne déboucherait pas sur la revendication du pouvoir. Mais ce n'est pas cela que répondent les représentants de la C.G.T. Postel (métallurgie C.G.T.) n'aborde que les objectifs de sa fédération, dont évidemment celui « d'aboutir à de véritables négociations avec la Chambre paritaire nationale » et Magniadas (Fédération des employés C.G.T.) reprend en écho qu'il ne faut pas conclure :

« que seuls sont efficaces les mouvements revendicatifs de grande envergure. » n'apportant ainsi qu'une pierre de plus à la parcellisation des luttes mais ne donnant rien qui concerne la stratégie globale.

Quant aux représentants de F.O. (dont certains ont tenu à garder l'anonymat) ils ont profité de cette occasion pour désavouer assez nettement la direction de leur confédération. Pour un responsable chemiroit F.O., l'accord C.G.T.-C.F.D.T.

« a été une incitation à ne plus se dérober aux actions préconisées par nos partenaires syndicaux. Je considère que cet accord a été un stimulant parce que déjà avant on courait trop le risque, en cas de défection de notre fédération, de critiques très violentes de la part de nos militants de base et, depuis le 10 janvier, on hésite, s'il y a une action revendicative en cours, s'il y a une action revendicative en cours, à trouver les motifs, le plus souvent peu valables, de rester en retrait. Pour ma part j'y souscris totalement. Hélas, je ne suis qu'un des responsables mineurs... »

Et Blondel (Secrétaire de la fédération des employés et cadres F.O.) d'ajouter que ceux qui osent proposer des luttes généralisées sur des mots d'ordre communs, ceux-là

« risquent les aléas de la vie syndicale : non pas les réprimandes mais les sanctions », ce qui nous informe sur la liberté existant dans le « syndicat libre de Monsieur Bergeron ».

Syndicalisme et politique

Il reste que l'accord C.G.T. - C.F.D.T. est limité et que vouloir lui donner un contenu plus vaste qui touche l'ensemble des problèmes du mouvement ouvrier, c'est aborder les perspectives politiques et aussi les causes politiques de la division syndicale.

Labi (Chimie F.O.) ne manque pas de montrer « l'intéressante évolution » du mouvement communiste, et notamment du P.C. Italien. Examiner cette évolution à son importance, souligne-t-il, si l'on sait que les principaux dirigeants de la C.G.T. sont aussi membres ou dirigeants du P.C.F. C'est donc cette évolution qui conditionne la réalisation de l'unité d'action et, à plus long terme, l'unité organique. Et qu'attend Labi de cette évolution ? Simplement ceci, que les dirigeants de la C.G.T. déclarent nettement, comme l'ont fait les dirigeants de la C.G.I.L. en Italie,

« que toute notion de courroie de transmission, que toute notion de dictature du prolétariat, que toute notion de primauté à l'action du Parti sont révolues. »

Labi tire cette exigence de la constatation que « le stalinisme qui nous a divisés, principalement, est mort à jamais. »

Mais si l'on supprime toute notion de dictature du prolétariat et si l'on estime que les partis ouvriers n'ont pas le rôle dirigeant dans la conquête du pouvoir et la construction du socialisme, il ne reste de valable que les voies réformistes de la conquête du pouvoir. N'est-ce pas ce que pense aussi Letonturier (F.E.N.) qui, précédant Labi, avait affirmé qu'aujourd'hui divers problèmes ne se posaient plus comme au temps « où la révolution mondiale était à l'ordre du jour ». Mais tout cela a son intérêt quand même. Car, enfin, on pourrait se demander à la lumière des débats de cette table ronde, ce qui sépare Barjonet de Labi. Sur le plan de la phraseologie, ils font tous deux référence à Marx : sur le plan pratique, Barjonet (en faisant des simagrées) et Labi (très directement) sont pour une politique réformiste. Or, si l'on sait que les divisions du mouvement syndical se sont faites sur des bases politiques, les divergences d'hier se sont estompées suffisamment pour qu'une réunification puisse être envisagée.

La Charte d'Amiens

Mais retournons au domaine syndical, en abordant la question très épineuse des rapports entre syndicats et partis ouvriers, et donc l'interprétation de la fameuse Charte d'Amiens.

Barjonet refuse « l'équation simpliste » selon laquelle la C.G.T. serait une annexe du P.C.F. :

« si l'on étudie en effet la C.G.T.U. on s'aperçoit qu'il y avait bien de très nombreux communistes, mais aussi, et plus que dans aucune autre organisation, des anarchistes... » et, par suite, dire que la scission syndicale de 1947 a été une rupture entre socialistes et communistes est très faux ; d'autant, ajoute Barjonet, que la question de Staline ne concernait que les partis politiques et que les organisations syndicales n'étaient et ne sont toujours pas des annexes de parti. Toutefois, Barjonet nous amuse par ses contorsions lorsqu'il dit que, si le cas Staline n'a pas pesé sur le mouvement syndical, la guerre froide, elle, a été une des causes de la rupture...

Ainsi abordée, la question des rapports entre parti et syndicats, ou entre action politique et action syndicale, ne permet certainement pas de sortir de l'ornière de la Charte d'Amiens, abusivement utilisée par les réformistes : l'exemple le plus vivant de cette interprétation abusive étant celui que donne la direction confédérale F.O. qui refuse l'unité d'action avec la C.G.T. parce qu'elle serait bolchevisante (!).

Mais à l'inverse, après la négation de ce fait que les syndicats et notamment F.O. et la C.G.T. sont contrôlés par des appareils politiques, il y a la position exprimée par Labi qui explique :

« Quant à moi, je considère que l'organisation syndicale sera le parti politique de la classe ouvrière dans la société socialiste tout comme les partis dits de gauche sont les partis de la classe ouvrière dans la société capitaliste. »

Cela va très loin, et montre combien n'a pas été comprise la différence entre le rôle historique du parti ouvrier révolutionnaire et les tâches syndicales de défense des intérêts ouvriers immédiats dans la société socialiste comme dans la société capitaliste.

En dépit de ces confusions, il semble qu'un point d'accord se dégage du débat, à savoir que la lutte pour les intérêts matériels immédiats de la classe ouvrière implique que l'on sache vers quoi on veut s'acheminer : ici, tout le monde est d'accord, nous marchons au socialisme. Si, dans l'immédiat, des imprécisions peuvent demeurer sur cette société, elles n'empêchent pas de fixer comme objectif l'abolition du salariat. Là encore les participants réformistes au colloque sont d'accord. Alors, encore une fois, qu'est-ce qui sépare Barjonet, Letonturier et Labi ?

1 + 1 = 5

Mais, objecteront certains, quel intérêt y a-t-il à souhaiter une réunification des réformistes sur la base de leur programme ? Cela ferait un regroupement réformiste sur le plan syndical et ne ferait absolument pas revivre le syndicalisme révolutionnaire. Cela n'est pas exact. Poser les problèmes de la réunification syndicale en ces termes, c'est faire de l'arithmétique classique dans laquelle il est admis qu'un réformiste plus un autre, cela fait deux réformistes. Pour nous, la réunification syndicale a une dynamique : toute tentative de réunification répondrait aux aspirations profondes des travailleurs qui en ont assez de la division et de l'inefficacité qu'elle implique : et concrètement cela aiderait considérablement à accentuer la remontée de la combativité ouvrière. Appuyons-nous sur l'exemple de l'accord C.G.T.-C.F.D.T. du 10 janvier 1966 : les militants syndicaux de base ont pu émettre des réserves sur l'efficacité de cet accord, mais l'importance des manifestations du 17 mai 1966 et du 1^{er} février 1967 a montré que l'unité d'action (étape indispensable vers la réunification) était une salubre bouffée d'oxygène pour le mouvement ouvrier. Il est certain qu'une réunification et, pour l'instant, une unité d'action plus solide, recevraient l'adhésion des masses et qu'il ne serait plus question de la petite addition classique : les travailleurs ne tarderaient pas à reprendre à leur compte l'unité et à exiger des objectifs plus élevés que ceux des luttes actuelles. En ce sens 1 + 1 ne font plus 2, mais 5, ou 10 ou plus.

Dans l'immédiat, nous ne devons pas perdre de vue cet objectif d'une réunification, mais il reste tout de même à jalonner le chemin qui permet de l'y arriver, et ceci sera l'objet d'un second article dans notre prochain numéro.

Antoine Vallon.

scolarisation ...non obligatoire!

(réduite à un an : c'est de la mini-prolongation) de la scolarité des 200.000 enfants représentant les 25% de la classe d'âge que touche cette mesure. A défaut de construction de locaux scolaires susceptibles d'accueillir ces élèves supplémentaires, le gouvernement entend réaliser « sa » scolarisation à l'aide de deux étranges concepts introduits, maintenant, dans la nouvelle législation scolaire : la « scolarité à temps partiel » et la « dérogation ».

Les adolescents quittant l'école à 14 ans iront accomplir leur année de scolarisation prolongée dans... les centres patronaux ayant passé un contrat avec l'Etat. Il est vrai que, pour faire un peu scolaire (tout de même !), ces jeunes gens auront 12 heures d'enseignement général par semaine ; mais on se demande sous quelles formes sera donné cet enseignement partiel (pour fabriquer les instituteurs qui manquent, va-t-on couper en deux ceux qui existent pour en faire des instituteurs... partiels ?).

Mais comme, néanmoins, même avec le concours du patronat, on ne pourra pas offrir cette obligation pour tous, le gouvernement a trouvé une formule plus simple encore : par dérogation, la prolongation de scolarité pourra être assurée... dans la famille ! Il est précisé que cette dérogation s'appliquera plus spécialement aux jeunes filles. C'est là, dans son principe même, une innovation très grave, remettant en cause l'œuvre de la III^e République qui, en matière scolaire précisément avait voulu effacer la distinction réactionnaire entre garçons et filles, quant au droit à l'instruction accordé aux uns et refusé aux autres. Dans le temps qui va de la III^e à la V^e République, la décadence de la bourgeoisie prend, ici, tout son relief.

Dans les slogans forgés pour la campagne électorale, le pouvoir voulant afficher son prétendu dynamisme, affirme que « la V^e République, c'est le mouvement » : en matière d'éducation nationale, notamment, c'est bien vrai, le gaullisme c'est le mouvement... à reculons !

Serge NITHOU.